CRIPP

Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles

Guide de mise en œuvre 2240

Norme 2240 – Programme de travail de la mission

Les auditeurs internes doivent élaborer et documenter un programme de travail permettant d'atteindre les objectifs de la mission.

Normes applicables au 1er janvier 2017

Préalables

Afin de mettre en œuvre la Norme 2240, les auditeurs internes cherchent à avoir une idée claire et précise des objectifs et du périmètre de la mission, ainsi que des risques et dispositifs de contrôle clés du domaine ou du processus audité. Ils ont généralement une visibilité complète des ressources disponibles pour la mission.

Avant d'élaborer le programme de travail, les auditeurs internes sont invités à envisager plusieurs aspects de la mission concernée, notamment :

- la taille appropriée des échantillons à tester et les méthodes à utiliser ;
- le registre ou la matrice des risques et leur utilisation dans l'élaboration du programme de travail ;
- le périmètre d'intervention de la mission ;
- la façon dont les objectifs de la mission seront atteints ;
- la disponibilité des ressources nécessaires ;
- les jugements effectués et les conclusions établies pendant la phase de planification.

Eléments à prendre en compte pour la mise en œuvre

Lors de l'élaboration du programme de travail, les auditeurs internes prennent en compte les risques liés au domaine ou au processus audité. Le programme de travail se fonde sur les objectifs et le périmètre de la mission. Il reprend généralement les plans d'allocation des ressources et décrit les techniques et méthodes utilisées pour réaliser la mission (par exemple, des techniques d'échantillonnage). Afin de définir quelles vérifications et quelles étapes sont nécessaires, les auditeurs internes sont invités à évaluer les risques du domaine ou du processus concerné et à analyser les dispositifs de contrôle en place. Par ailleurs, afin d'éviter une dérive des objectifs, les auditeurs internes devront veiller à ce que les vérifications soient suffisamment spécifiques.

Pour développer un programme de travail efficace, les auditeurs internes prennent en compte la nature, l'ampleur et la durée des vérifications nécessaires à l'atteinte des objectifs de la mission. Chaque procédure reprise dans le programme de travail devrait être conçue pour tester un dispositif de contrôle spécifique en réponse à un risque. Il est également important que le programme de travail soit élaboré et documenté de sorte que chaque membre de l'équipe affectée à la mission sache quelles sont les tâches qui lui sont affectées et celles qui restent à réaliser.

Le format des programmes de travail peut varier d'une mission ou d'une organisation à l'autre. Les formats communément utilisés incluent des modèles ou des listes de contrôle standardisés visant à documenter l'achèvement des étapes de planification, des aide-mémoires résumant les tâches achevées et des colonnes supplémentaires dans la matrice de risques et de contrôles. Des programmes de travail bien documentés facilitent la communication des rôles, des responsabilités et des tâches auprès des membres de l'équipe affectée à la mission. Ils peuvent inclure l'approbation des travaux effectués, les noms des auditeurs internes les ayant réalisé et leur date d'achèvement.

Selon la Norme 2240.A1, les programmes de travail doivent être approuvés avant leur mise en œuvre. L'information et les connaissances acquises pendant la mission peuvent entraîner la modification du programme de travail, sous réserve d'une approbation rapide de l'encadrement de l'audit interne.

Eléments à prendre en compte pour démontrer la conformité

Le programme de travail en tant que tel, accompagné de l'approbation formelle, permet généralement de démontrer la conformité avec la Norme 2240. Toute modification du programme de travail doit être accompagnée d'une approbation formelle. La supervision de la mission et les validations correspondant à chaque tâche du programme de travail, effectuées par l'auditeur interne attitré, permettent également de démontrer la conformité.

D'autres documents permettant de démontrer la conformité avec la Norme 2240 sont les notes prises pendant les réunions ou les notes de service décrivant les étapes de la planifi-cation dans le cadre de l'élaboration du programme de travail. Par ailleurs, les notes prises lors des réunions de planification avec l'équipe affectée à la mission au cours desquelles, les livrables et l'objectif ont été discutés avec le client, ou la preuve que ce type de réunion a bien eu lieu, peuvent également démontrer la conformité.

À propos de l'IIA

Porte-parole mondial de la profession d'audit interne, the Institute of Internal Auditors (IIA) est une autorité reconnue et un leader incontesté dans la formation et la formulation de normes, de lignes directrices et de certifications. Fondé en 1941, l'IIA compte actuellement quelque 180 000 membres dans plus de 170 pays et territoires. Son siège se situe à Lake Mary (Floride) aux États-Unis. Plus d'informations sont disponibles sur le site www.globaliia.org ou www.theiia.org.

À propos des Lignes directrices de mise en œuvre

Les lignes directrices de mise en œuvre font partie intégrante du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (CRIPP) et proposent des recommandations supplémentaires (facultatives) pour la réalisation des activités d'audit interne. Elles sont conçues pour accompagner les activités d'audit interne et aider les auditeurs internes à se conformer plus facilement aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (les *Normes*).

Les Lignes directrices de mise en œuvre aident les auditeurs internes à appliquer les Normes. Elles fournissent collectivement à l'audit interne une approche, des méthodologies et des considérations, mais ne précisent pas les processus et les procédures détaillées.

Pour de plus amples informations sur les documents de référence proposés par l'Institute, vous pouvez consulter notre site Web, www.globaliia.org/standards-guidance ou www.theiia.org/guidance ou www.ifaci.com.

Avertissement

L'IIA publie ce document à titre informatif et pédagogique. Cette ligne directrice n'a pas vocation à apporter de réponses définitives à des cas précis, et doit uniquement servir de guide. L'IIA vous recommande de toujours solliciter un expert indépendant pour avoir un avis dans chaque situation. L'Institut dégage sa responsabilité pour les cas où des lecteurs se fieraient exclusivement à ce guide.

Copyright

Le copyright est détenu par l'IIA et par l'IFACI pour sa version française. Pour l'autorisation de reproduction, veuillez contacter l'IIA à l'adresse guidance@theiia.org ou l'IFACI à l'adresse recherche@ifaci.com.